

Séance du 24 septembre 2020

• 55 des 101 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le jeudi 24 septembre à l'occasion de la deuxième séance de l'année, celle du mois de juin ayant été reportée en raison d'un ordre du jour réduit et des restrictions Covid-19 difficiles à respecter. Les comptes 2019, le rapport de gestion ont été adoptés ainsi que les statuts de l'Épuration Moyenne Broye. L'Arrêté d'imposition 2016 prévoyant le maintien du taux actuel est accepté de même que les deux autres préavis portant sur des demandes de crédit, l'une de Fr. 25'000.- pour la réfection de l'appartement du collège, la seconde de Fr. 84'000.- pour le remplacement des fenêtres de la Maison communale.

Raphaël Lanfranchi, président, a ouvert l'assemblée à 20h15 en saluant les personnes présentes et en rappelant les règles sanitaires en vigueur. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, les différentes nominations statutaires ont eu lieu. Raphaël Lanfranchi est réélu tacitement au poste de président pour une année. De leur côté, les autres membres du Bureau ont été réélus, de même pour la Commission de gestion et des finances.

Roger Stettler, boursier, a présenté le détail des comptes, que chacun avait préalablement reçu,

au moyen de graphiques. Pour cet exercice, il en ressort un excédent de revenus de Fr. 45'823.97. La population au 31.12.2019 s'élevait à 614 habitants en augmentation de 3.2%. Après lecture du rapport de la Commission de gestion par Alain Werly, les comptes 2019 ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité ont été acceptés.

Pour suivre, le préavis 2020/04 portant sur l'approbation des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration de la Moyenne Broye (EMB) est accepté à l'unanimité. Toutefois, Roger Stettler a soulevé plusieurs points comme le budget et l'amortissement qui sont, à son avis, mal rédigés. L'Arrêté d'imposition 2021, préavis 2020/05, proposant le maintien du taux d'imposition actuel à 76 est aussi accepté à la majorité.

Les deux préavis 2020/06 et 2020/07 portant l'un, sur une demande de crédit de Fr. 25'000.- pour la réfection de l'appartement du collège et l'autre sur une demande de crédit de Fr. 84'000.- pour le remplacement des fenêtres de la Maison communale sont acceptés à l'unanimité. Pour rappel, l'appartement du rez-de-chaussée du collège n'avait jamais été rénové depuis 23 ans.

Au niveau des communications municipales, Loïc Bardet passe en revue les bâtiments communaux

en donnant quelques informations sur leur entretien et informe que la Protection civile va subir un changement important avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en 2021. La limite supérieure obligatoire d'incorporation passe de 40 ans à 30 ans. Cela représenterait pour le district une diminution de la moitié des incorporés. Yvan Cherpillod annonce qu'une coupe de bois de 400 m³ a dû être réalisée d'urgence cet été pour enrayer le bostryche. Du côté des sources, une nouvelle campagne d'analyse aura lieu en octobre qui sera faite par un laboratoire de Lausanne. L'Office fédéral de l'environnement va certainement prolonger le délai des 2 ans pour la mise en conformité des valeurs en chlorothalonil. Stéphane Thonney informe que la désaffectation des tombes a eu lieu ce printemps. Tous les travaux concernant l'éclairage public sont terminés. Olivier Hähni, syndic, rapporte que la construction du nouveau collège de Carrouge avance bien, la cérémonie de la première pierre a eu lieu et la fin de travaux est prévue pour la rentrée 2022. La mise en place du radar éducatif à plusieurs endroits du village a déjà permis de constater que des véhicules roulaient trop vite. Le but n'étant pas de faire de la répression mais les statistiques sont parlantes. Pour terminer, le syndic annonce que le poste de boursier a été repourvu.

Jean Maurice Henzer, pour sa part, revient sur le projet de l'agrandissement de la déchetterie qui avait été refusé par l'assemblée lors du dernier Conseil. Selon le souhait du Conseil, la Municipalité a repris la procédure depuis le départ en modifiant le lieu de celle-ci, soit sur le terrain de l'ancienne STEP. Quelques démarches ont été faites dans ce sens avec une réponse toujours négative du Canton. Les discussions autour de ce projet ont été ensuite animées sans pour autant obtenir de réponse. Enfin, il avise que la Municipalité a fermé le chemin forestier en construction avec effet immédiat à la suite d'une dénonciation et de l'intervention de la Direction générale de l'environnement.

Dans les divers, Florent Bays, président de la Jeunesse, annonce que le Concours théâtral FJVC auquel la Jeunesse participe aura lieu à Moudon le 15 novembre prochain.

La Jeunesse prévoit tout de même d'organiser les soirées théâtrales les 20-21 et 27 novembre sous une forme encore à discuter selon l'évolution des règles sanitaires.

En guise de conclusion, Raphaël Lanfranchi donne rendez-vous à chacun le 4 décembre 2020 pour le prochain Conseil général.

[Caroline Dutoit,
secrétaire du Conseil général]